

FACULTE DE DROIT, DES SCIENCES CRIMINELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - UNIL										
Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information										
Général - sans mention										
Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	heures de cours	secteur	
		19	20	20	21					
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS										
Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communication	O. Ribaux	C. Weyerman	A. Bécue				O	4	39	ESC
Compliance	B. Maréchal						E	3	28	HEC
Criminologie et entraide judiciaire, intervenants	JL Bacher	N. Bottinelli					E	1	14	Droit
Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaouti						E	6	56	HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz						O	3	28	Droit
Droit pénal informatique	S. Métile						O	3	28	Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron						O	3	28	Droit
Informatique et réseaux	C. Fuhrer						E	3	28	ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Fetter						E	1	12	Droit
Introduction à la programmation (Python)	A. Villa						E	6	56	HEC
Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois					E	5	45	Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier						E	3	28	Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle						O	6	56	ESC
Programmation orientée objet (Python)	A. Villa						E	3	28	HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron						O	3	28	Droit
Protection des données	S. Métile						E	6	56	Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignat						O	3	28	ESC
Visualisation de données	J. Pante						V	3	28	Lettre
Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient : • une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et, • une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module										
Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS										
Analyse criminelle opérationnelle	Q. Rossy						O	3	28	ESC
Analyse de données en sécurité et renseignement (+TP)	Q. Rossy						O	3/6	56	ESC
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy					O	3	28	ESC
Analyse économique du droit	L. Bieri						O	6	56	Droit
Audit des systèmes d'information de gestion	E. Campos						O	3	28	HEC
Audit externe	P. Delaloye						E	6	56	HEC
Biometrics	S. Marcel						O	3	28	EPFL
Blockchain and Distributed Ledgers	T. Schmelzer						E	3	28	HEC
Criminalité économique	S. Caneppele						E	3	28	ESC
Criminalité organisée	J. Gerber						E	2	18	ESC
Criminologie et sécurité	S. Caneppele						O	3	28	ESC
Cybersécurité et intelligence économique	S. Ghernaouti						E	6	56	HEC
Data Mining and Machine Learning	M. Vlachos						V	6	56	HEC
Data Science in Business Analytics	T. Vatter						Cc	6	56	HEC
Datation et chronologie	C. Weyermann						V	3	28	ESC
Digital government transformation	T. Mettler						Def	3	28	Idheag
Digital Innovation	B. Mueller						O	6	56	HEC
Digital Strategies	S. Missonier						E	6	56	HEC
Droit aérien	F. Schubert						O	3	28	Droit
Droit commercial	A. Richa						E	6	56	HEC
Droit de la concurrence suisse et européen	V. Martenet	A. Heinemann					O	6	56	Droit
Droit de la consommation	AC Fornage						O	6	56	Droit
Droit des obligations approfondi (1 semestre/3 : A19/P21)	A. Morin						E	6	56	Droit
Droit du travail	R. Wylar						O	6	56	Droit
Droit pénal économique/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski					E	6	56	Droit
Economic Growth	S. Orcan Sakalli	J. Buggle					E	6	56	HEC
Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso						E	3	28	Droit
Erreurs judiciaires	N. Dongois						O	3	28	ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin						E	6	56	HEC
Information Security & Privacy	C. Troncoso (EPFL)						E	6	56	EPFL
Innovation Law	V. Junod						O	3	28	HEC
International Commercial Arbitration	A. Bonomi	E. Lein					O	6	56	Droit
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni						O	4	37	ESC
Introduction à la criminologie et au droit	NN						O	3	28	ESC
Investigation et veille sur Internet	DO Jaquet-Chiffelle	Q. Rossy					E	6	56	ESC
Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps (+TP)	E. Casey						O	3/5	28	ESC
IS Architecture and Design	C. Legner						E	6	56	HEC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud						O	3	28	ESC
Les expertises, les mandats et les rapports	C. Champod						O	3	28	ESC
Médiation civile et commerciale	C. Lévy						O	6	56	Droit
Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni						E	6	56	HEC
Modes amiables de résolution de conflits en matière pénale	C. Perrier Depeursinge						O	3	28	Droit
Outils de gestion, numérisation de la justice	O. Glassey						V	2	18	Droit
Policing	O. Ribaux						O	3	28	ESC
Politique criminelle	M. Jendly	S. Loup					O	3	28	ESC
Principes généraux de droit privé	D. Piotet	E. Philippin					O	6	56	Droit
Procédure civile	J. Haldy	Y. Diagne					O	6	56	Droit
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay						O	6	56	Droit
Procédure pénale/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski					E	6	56	Droit
Programmation avancée : interface graphiques (Python)	A. Villa						E	3	28	HEC
Programming	S. Scheidegger						E	6	56	HEC
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod						O	6	56	Droit
Recherche d'information	S. Marchand Maillet						O	6	56	UNIGE
Risk Management	T. Meyer						Cc	2	28	EPFL
Risk Management (MCCF)	A. Mikes						E	3	28	HEC
Séminaire bloc droit de la numérisation	AC Fornage	E. Lein					V	6	56	Droit
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele						O	3	28	ESC
Terrorisme	S. Caneppele						O	3	28	ESC
° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.										
Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.										
Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS										
Mémoire de Maîtrise universitaire									15	
Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.										

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	FACULTE DE DROIT, DES SCIENCES CRIMINELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - UniL												
2	Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information												
3	Mention "management de l'information"												
4	Mention "management de l'information"												
5	Mention "management de l'information"												
6	Matière	Enseignants			Semestres				examens	credits ECTS	heures de cours	secteur	
7					19	20	20	21					
8					A	P	A	P					
9	Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS												
10													
11	Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communica	O. Ribaux	C. Weyerman	A. Bécue						O	4	39	ESC
12	Compliance	B. Maréchal								E	3	28	HEC
13	Criminologie et entraide judiciaire, intervenants	JL Bacher	N. Bottinelli							E	1	14	Droit
14	Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaouti								E	6	56	HEC
15	Droit des télécommunications	S. Bondallaz								O	3	28	Droit
16	Droit pénal informatique	S. Métille								O	3	28	Droit
17	Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron								O	3	28	Droit
18	Informatique et réseaux	C. Fuhrer								E	3	28	ESC
19	Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Fetter								E	1	12	Droit
20	Introduction à la programmation (Python)	A. Villa								E	6	56	HEC
21	Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois							E	5	45	Droit
22	Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier								E	3	28	Droit
23	Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle								O	6	56	ESC
24	Programmation orientée objet (Python)	A. Villa								E	3	28	HEC
25	Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron								O	3	28	Droit
26	Protection des données	S. Métille								E	6	56	Droit
27	Trace numérique et investigations	T. Souvignet								O	3	28	ESC
28	Visualisation de données	I. Pante								V	3	28	Lettres
29	Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :												
30	• une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,												
31	• une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module												
32													
33					19	20	20	21					
34	Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS												
35					A	P	A	P					
36	2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS												
37													
38	Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy							O	3	28	ESC
39	Audit des systèmes d'information de gestion	E. Campos								O	3	28	HEC
40	Audit externe	P. Delaloye								E	6	56	HEC
41	Biometrics	S. Marcel								O	3	28	EPFL
42	Blockchain and Distributed Ledgers	T. Schmelzer								E	3	28	HEC
43	Cybersécurité et intelligence économique	S. Ghernaouti								E	6	56	HEC
44	Data Mining and Machine Learning	M. Vlachos								V	6	56	HEC
45	Data Science in Business Analytics	T. Vatter								Cc	6	56	HEC
46	Digital government transformation	T. Mettler								Dei	3	28	Idheap
47	Digital Innovation	B. Mueller								O	6	56	HEC
48	Digital Strategies	S. Missonier								E	6	56	HEC
49	Droit commercial	A. Richa								E	6	56	HEC
50	Economic Growth	S. Orcan Sakalli	J. Buggle							E	6	56	HEC
51	Information Security & Privacy	K. Huguenin								E	6	56	HEC
52	Information Security & Privacy	C. Troncoso (EPFL)								E	6	56	EPFL
53	Innovation Law	V. Junod								O	3	28	HEC
54	Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni								O	4	37	ESC
55	Introduction à la criminologie et au droit	NN								O	3	28	ESC
56	Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps (+TF)	E. Casey								O	3/5	28	ESC
57	IS Architecture and Design	C. Legner								E	6	56	HEC
58	Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni								E	6	56	HEC
59	Policing	O. Ribaux								O	3	28	ESC
60	Programmation avancée : interface graphiques (Python)	A. Villa								E	3	28	HEC
61	Programming	S. Scheidegger								E	6	56	HEC
62	Recherche d'information	S. Marchand Maillet								O	6	56	UniGE
63	Risk Management	T. Meyer								Cc	2	28	EPFL
64	Risk Management (MCCF)	A. Mikes								E	3	28	HEC
65	Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele								O	3	28	ESC
66													
67	2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS												
68													
69	Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention"												
70											10		
71	Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.												
72													
73													
74					19	20	20	21	21				
75					A	P	A	P	A				
76	Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS												
77													
78	Mémoire de Maîtrise universitaire (dans une branche du module 1 ou du sous-module 2.1)												
79											15		
80	Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.												
81													
82													
83	Pour la mention Management de l'information, l'étudiant doit au préalable satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en systèmes d'information de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Management de l'information, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions.												
84	Pour la mention Management de l'information, l'étudiant doit au préalable satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en systèmes d'information de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Management de l'information, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions.												
85	Pour la mention Management de l'information, l'étudiant doit au préalable satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en systèmes d'information de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Management de l'information, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions.												
86	Pour la mention Management de l'information, l'étudiant doit au préalable satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en systèmes d'information de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Management de l'information, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions.												
87													
88													
89													

FACULTE DE DROIT, DES SCIENCES CRIMINELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - UniL										
Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information										
Mention "renseignement et science forensique"										
Matière	Enseignants	Semestres					examens	credits ECTS	heures de cours	secteur
		19 A	20 P	20 A	21 P	21 A				
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS										
Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communi	O. Ribaux	C. Weyerman	A. Bécue				O	4	39	ESC
Compliance	B. Maréchal						E	3	28	HEC
Criminologie et entraide judiciaire, intervenants	JL Bacher	N. Bottinelli					E	1	14	Droit
Cybercriminalité et cybervol	S. Ghernaoui						E	6	56	HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz						O	3	28	Droit
Droit pénal informatique	S. Métille						O	3	28	Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron						O	3	28	Droit
Informatique et réseaux	C. Fuhrer						E	3	28	ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Fetter						E	1	12	Droit
Introduction à la programmation (Python)	A. Villa						E	6	56	HEC
Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois					E	5	45	Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier						E	3	28	Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle						O	6	56	ESC
Programmation orientée objet (Python)	A. Villa						E	3	28	HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron						O	3	28	Droit
Protection des données	S. Métille						E	6	56	Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignet						O	3	28	ESC
Visualisation de données	I. Pante						V	3	28	Lettres
Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient : <ul style="list-style-type: none"> une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et, une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module 										
Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS										
2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS										
Analyse criminelle opérationnelle	Q. Rossy						O	3	28	ESC
Analyse de données en sécurité et renseignement (+TP)	Q. Rossy						O	3/6	56	ESC
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy					O	3	28	ESC
Biometrics	S. Marcel						O	3	28	EPFL
Blockchain and Distributed Ledgers	T. Schmelzer						E	3	28	HEC
Criminalité économique	S. Caneppele						E	3	28	ESC
Criminalité organisée	J. Gerber						E	2	18	ESC
Criminologie et sécurité	S. Caneppele						O	3	28	ESC
Datation et chronologie	C. Weyermann						V	3	28	ESC
Digital government transformation	T. Mettler						Dei	3	28	Idheap
Droit commercial	A. Richa						E	6	56	HEC
Erreurs judiciaires	N. Dongois						O	3	28	ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin						E	6	56	HEC
Introduction à la criminologie et au droit	NN							3	28	ESC
Investigation et veille sur Internet	DO Jaquet-Chiffelle	Q. Rossy					E	6	56	ESC
Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps (+T	E. Casey						O	3/5	28	ESC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud						O	3	28	ESC
Les expertises, les mandats et les rapports	C. Champod						O	3	28	ESC
Policing	O. Ribaux						O	3	28	ESC
Politique criminelle	M. Jendly	S. Loup					O	3	28	ESC
Risk Management	T. Meyer						Cc	2	28	EPFL
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele						O	3	28	ESC
Terrorisme	S. Caneppele						O	3	28	ESC
2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS										
Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention"										
Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.										
Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS										
Mémoire de Maîtrise universitaire										
Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.										
Pour la mention Renseignement et science forensique, l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Renseignement et sciences forensique, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études										
17.03.2020/dsf										

FACULTE DE DROIT, DES SCIENCES CRIMINELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - UniL																																	
Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information																																	
Mention "sciences juridiques"																																	
Matière	Enseignants	Semestres				examens	credits ECTS	heures de cours	secteur																								
		19	20	20	21					19	20	20	21																				
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS											A	P	A	P																			
Analyse de la criminalité et technologie d'information et de communication	O. Ribaux	C. Weyermar	A. Bécue				O	4	39	ESC																							
Compliance	B. Maréchal						E	3	28	HEC																							
Criminologie et entraide judiciaire, intervenants	JL Bacher	N. Bottinelli					E	1	14	Droit																							
Cybercriminalité et cybERPouvoir	S. Ghernaouti						E	6	56	HEC																							
Droit des télécommunications	S. Bondallaz						O	3	28	Droit																							
Droit pénal informatique	S. Mételle						O	3	28	Droit																							
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron						O	3	28	Droit																							
Informatique et réseaux	C. Fuhrer						E	3	28	ESC																							
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de ca	S. Fetter						E	1	12	Droit																							
Introduction à la programmation (Python)	A. Villa						E	6	56	HEC																							
Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois					E	5	45	Droit																							
Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier						E	3	28	Droit																							
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle						O	6	56	ESC																							
Programmation orientée objet (Python)	A. Villa						E	3	28	HEC																							
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron						O	3	28	Droit																							
Protection des données	S. Mételle						E	6	56	Droit																							
Trace numérique et investigations	T. Souvignet						O	3	28	ESC																							
Visualisation de données	I. Pante						V	3	28	Lettres																							
Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :																																	
• une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,																																	
• une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module																																	
Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS											19	20	20	21																			
											A	P	A	P																			
2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS																																	
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy					O	3	28	ESC																							
Analyse économique du droit	L. Bieri						O	6	56	Droit																							
Digital government transformation	T. Mettler						Dei	3	28	Idheap																							
Droit aérien	F. Schubert						O	3	28	Droit																							
Droit de la concurrence suisse et européen	V. Martenet	A. Heinemann					O	6	56	Droit																							
Droit de la consommation	AC Fornage						O	6	56	Droit																							
Droit des obligations approfondi (1 semestre/3 : A19/P21)	A. Morin						E	6	56	Droit																							
Droit du travail	R. Wyler						O	6	56	Droit																							
Droit pénal économique/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski					E	6	56	Droit																							
° Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso						E	3	28	Droit																							
Erreurs judiciaires	N. Dongois						O	3	28	ESC																							
Information Security & Privacy	K. Huguenin						E	6	56	HEC																							
Innovation Law	V. Junod						O	3	28	HEC																							
International Commercial Arbitration	A. Bonomi	E. Lein					O	6	56	Droit																							
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni						O	4	37	ESC																							
Introduction à la criminologie et au droit	NN							3	28	ESC																							
Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps	E. Casey						O	3/5	28	ESC																							
L'enquête judiciaire	JL Gremaud						O	3	28	ESC																							
Médiation civile et commerciale	C. Lévy						O	6	56	Droit																							
Modes amiables de résolution de conflits en matière pénale	C. Perrier Depeursinge						O	3	28	Droit																							
Outils de gestion, numérisation de la justice	O. Glassey						V	2	18	Droit																							
Principes généraux de droit privé	D. Piotet	E. Philippin					O	6	56	Droit																							
Procédure civile	J. Haldy	Y. Diagne					O	6	56	Droit																							
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay						O	6	56	Droit																							
° Procédure pénale/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski					E	6	56	Droit																							
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod						O	6	56	Droit																							
Séminaire bloc droit de la numérisation	AC Fornage	E. Lein					V	6	56	Droit																							
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele						O	3	28	ESC																							
Terrorisme	S. Caneppele						O	3	28	ESC																							
2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS																																	
Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention"																									10								
Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.																																	
Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS											19	20	20	21																			
											A	P	A	P																			
Mémoire de Maîtrise universitaire (dans une branche du module 1 ou du sous-module 2.1)																																	
Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.																																	
Pour la mention Sciences juridiques, l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission de l'une des mentions de la Maîtrise universitaire en Droit de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention sciences juridiques, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions																																	